



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 25 octobre 2010

L'an deux mille dix et le 25 octobre à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 07/10/2010

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 15

Présents : Monsieur FERAUD, Madame FERAUD (Le Chaffaut St Jurson) ; Monsieur ENJUGIER
Titulaires (Barras) ; Monsieur NALIN, Mesdames MARTIN, COPIER (Mallemoisson) ; Messieurs BAILLE, PIN, Madame SOLANS (Thoard), Messieurs JULIEN, BREISSAND (Le Castellard-Mélan), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur CAREL (Mirabeau).

Suppléants Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes), Monsieur CHAPON (Mallemoisson).

Suppléants non votants Madame ROCHETTE (Barras), Madame GILLY, Monsieur AUBERT (Le Chaffaut).

Excusés :

Objet de la délibération

65- Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte rendu de la réunion du 14 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Objet de la délibération

66- Projet « Retrouvance » - Constitution d'un groupement de commandes en vue de la désignation d'un maître d'œuvre.

Le Président donne lecture du projet de protocole d'accord définissant la philosophie du Projet « Retrouvance » dont les 4 partenaires sont la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, la Commune de Bayons, la Communauté de Communes du Pays de Seyne et l'ONF.

Constatant que les 4 porteurs de ce projet doivent lancer des marchés de même nature pour sa mise en œuvre, afin de réaliser des économies d'échelle et de procédure, le Président propose au Conseil

Communautaire la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Pour cela, il convient d'organiser par une convention les modalités de ce groupement de commandes dont le coordonnateur sera chargé de la passation et de la bonne exécution de ce marché dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics.

Il est proposé que cette mission soit confiée à l'ONF.

Une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement pour la dévolution de ce marché groupé de maîtrise d'œuvre devant être constituée, le Président propose d'élire au sein de la CAO de la Communauté de Communes, un membre titulaire et un membre suppléant qui siègeront à la CAO du groupement.

Sur la proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

- 1- Approuve la création d'un groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics pour la dévolution et l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux du projet « Retrouvance » pour ceux relevant de la compétence de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone (Maison forestière de Fontbelle) ;
- 2- Autorise la signature par le Président de cette convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Seyne, la Communes de Bayons et l'ONF ainsi que de tous actes s'y rapportant ;
- 3- Désigne l'ONF comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- 4- Désigne Monsieur Jacques JULIEN comme membre titulaire et Monsieur Serge CAREL comme membre suppléant de la CAO du groupement de commandes ;
- 5- Donne délégation au représentant de l'ONF en tant que coordonnateur du groupement pour lancer la consultation, notifier le marché de maîtrise et assurer le suivi de son exécution ;
- 6- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Objet de la délibération

67- Décisions suite à la réflexion sur les éléments budgétaires 2009 et 2010.

Pour faire suite aux questions relevées par Madame Emmanuelle MARTIN et aux réponses apportées par le Président en séance, le Conseil Communautaire décide :

- **Services Techniques** : poursuite des fiches individuelles de travail, mise en place d'un carnet d'utilisation du véhicule dans chaque véhicule (benne à ordures, camion, Kangoo, Expert, Traffic) ;
- **Service Crèche** : la commission affaires sociales, renforcée par Monsieur André NALIN, doit étudier les questions de personnel, de remplacement et de budget avec le personnel de direction de la crèche ;
- **SIRES** : la commission affaires sociales doit reprendre sa réflexion sur l'évolution du service et sa tarification ; le rapprochement avec la maison de retraite de Thoard doit être poursuivie par Monsieur Denis BAILLE et Madame Emmanuelle MARTIN ;
- **Sport – Culture – Loisirs** : la commission affaires sociales doit poursuivre ses investigations sur le financement des associations et de l'OISDB ; la question des fonds de concours est à étudier. Cette question récurrente devra faire l'objet d'un vote en conseil.
- **Une commission chargée du suivi du personnel** doit être créée.